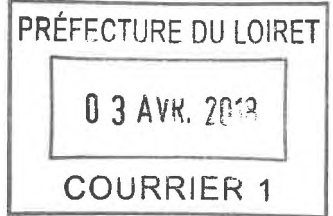




COMITE SYNDICAL

Du 23 mars 2018

Délibération n° 1



Objet : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 16 février 2018

Étaient présents :

Madame LECLERC, Messieurs NERAUD, GARNIER, BRAUX, LELEVE, MARTINET, MEYER (suppléant de Monsieur LELEVE),

Étaient excusés :

Madame GALZIN, Messieurs MALBO, THIBERGE.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs DEVOS (payeur départemental), NEVO (réfèrent territorial de la DSAC Ouest), VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,



Après avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 16 février 2018 à l'unanimité sans observations.

(adopté)

Le Président du Syndicat Mixte,

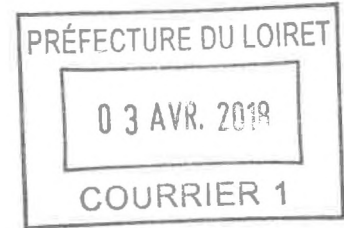
Frédéric NERAUD



COMITE SYNDICAL
Du 16 février 2018



PROCÈS-VERBAL



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret s'est réuni le 16 février 2018, à 16h00 à l'aéroport du Loiret

Étaient présents :

Madame GALZIN, Messieurs NERAUD, MALBO, GARNIER, ARCHENAUT.

Étaient excusés :

Madame LECLERC, Messieurs MARTINET, BRAUX, THIBERGE, LELEVE, NEVO.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS, VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

1) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2017

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2017.

Celui-ci est adopté à l'unanimité sans observation.

2) Rapport d'orientations budgétaires 2018

Monsieur le Président NERAUD ouvre le débat en exposant les éléments de contexte et les différents facteurs d'évolution du budget pour 2018.

Il est également fait état de la circulaire du Préfet en date du 14 février 2018 qui, en application de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018, impose désormais aux collectivités de présenter leurs objectifs concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement (progression maximum +1,2% par an), et l'évolution de leur besoin de financement annuel. Il est rappelé que le SMAEDAOL n'ayant pas d'encours de dette, n'est pas concerné par le second objectif.

Monsieur VASSAL fait part de ses inquiétudes sur la subvention allouée au syndicat par l'État au travers de la taxe aéroport (de l'ordre de 200 000€/an). En effet si celle-ci n'était plus allouée les équilibres budgétaires du syndicat seraient profondément bouleversés.

Monsieur Meyer informe les membres du comité syndical du retard de la publication IFR (vol aux instruments) qui est en cours d'examen à la direction de l'aviation civile. En effet sur une des procédures, les minima opérationnels d'atterrissage ont été relevés au-dessus de la situation publiée avant travaux. En cas de retard conséquent cela pourrait avoir un impact sur le développement du trafic aérien.

Concernant le programme pluriannuel d'investissement, il est envisagé de reporter l'acquisition du camion de pompier et de privilégier l'acquisition d'une rampe d'approche et d'améliorer les outils de prévisions météorologiques.



Monsieur VASSAL apporte au comité syndical de nombreuses précisions techniques sur les caractéristiques opérationnelles du camion et notamment les débits d'eau et de mousse. Il est rappelé que cette acquisition peut être financée par la taxe aéroport.

La rampe d'approche devrait être opérationnelle pour l'hiver prochain et nécessitera une journée d'arrêt de l'activité de l'aéroport.

Enfin, il est rappelé que les travaux en cours de rainurage de la piste devraient être finalisés début avril 2018.

En conclusion, il est pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

3) Mise à disposition à titre gratuit d'un hangar et de prestations au profit de l'association BADABOUM

Monsieur le Président expose la demande de l'association BADABOUM, association pour enfants hospitalisés en chirurgie pédiatrique au centre hospitalier d'Orléans, qui souhaite organiser une soirée caritative, le 22 juin 2018, sur l'aéroport.

Après échanges entre les participants il est décidé d'accorder à cette association à titre gratuit la mise à disposition d'un hangar et les prestations s'y rapportant.

4) Questions diverses

▪ Révision des statuts

Monsieur le Président rappelle qu'un travail de toilettage des statuts a été engagé et devrait être présenté lors d'un prochain comité syndical.

▪ Groupe de travail communication

La réflexion engagée en 2017 portant à la fois sur la refonte du site internet, le choix d'un nouveau logo et la dénomination de l'aéroport est sur le point d'être finalisée. Un rapport sera présenté en séance du 23 mars prochain.

▪ Les 30 ans de l'aéroport

La date retenue pour fêter cet événement est le samedi 2 juin 2018 de 11H à 16H sur le site des quatre vents à Saint Denis de l'Hôtel.

▪ Seuil « loi sur l'eau »

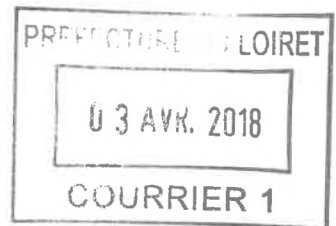
Monsieur VASSAL informe que le seuil de travaux autorisant l'imperméabilisation de surface est atteint. Pour engager de nouveaux travaux d'amélioration de l'outil sur une projection à 10 ans, le SMAEDAOL devra impérativement réactualiser l'étude d'impact environnementale.

▪ Protection des données personnelles

Monsieur VASSAL informe le comité syndical d'une nouvelle réglementation européenne qui entrera en vigueur le 25 mai 2018 concernant « le règlement général sur la protection des données personnelles ». Madame GALZIN suggère de se rapprocher du Département qui a désigné un référent qui pourrait apporter un appui au SMAEDAOL sur cette question.

▪ Travaux restant à réaliser et Publication des cartes d'approches aux instruments

Procédure aux instruments :



La DSAC étudie les nouvelles procédures de vol aux instruments qui sont soumis à leur approbation avant publication dans la documentation aéronautique. La publication devrait être apparaitre avant Juillet 2018. Pour l'impression de ces documents importants pour la sécurité, il y a des délais incompressibles imposés par la complexité du processus.

Mise en conformité des « PAPI » :

Les « PAPI » sont des dispositifs lumineux d'aide à l'atterrissage. Le calage et l'implantation de ces aides lumineuses indiquent la pente idéale d'approche pour un atterrissage en sécurité. Actuellement, ces boîtes lumineuses sont visibles par un pilote à 7.5 Kilomètres. Suite à l'évolution des infrastructures et de la réglementation, il est souhaitable de modifier l'implantation sur les deux pistes de ces aides lumineuses. Après modification d'implantation, ces faisceaux lumineux seront visibles à 15 Kilomètres par les navigateurs aériens.

Travaux de drainage :

Deux raccordements importants restent à réaliser sur le réseau d'eau pluviale. Cela n'a pas été possible suite à une pluviométrie importante sur la fin des travaux et la nécessité de réouverture de l'aéroport. Ces travaux seront réalisés sur une à deux journées dès que cela sera techniquement réalisable.

Chemin du Gué-Girault :

Les travaux d'amélioration et de réfection de la bande de roulement du chemin seront réalisés cet été. Le transfert de propriété est en cours. L'enquête publique en vue d'aliéner le chemin au département se déroule du 22 mars au 5 Avril 2018.

▪ Conditions générales de vente

Il sera proposé lors d'un prochain comité syndical de nouvelles conditions générales de vente pour suivre l'évolution des contentieux et les recommandations des avocats de l'union des aéroports Français. Cette mise à jour a surtout comme objectif de protéger le SMAEDAOL et ses assureurs et de désamorcer au maximum les éventuels recours de clients et usagers

▪ Championnat du monde de pilotage sous voile

La candidature de l'École de parachutistes du centre ORLÉANS LOIRET soutenue par l'aéroport et le département du Loiret n'a pas été retenue pour le prochain championnat du monde de 2020. Le dossier sera déposé à nouveau pour le championnat du monde 2022. Il convient de souligner que cette candidature est soutenue et proposée à la Fédération Aéronautique internationale par la Fédération Française de parachutisme conjointement avec le ministère des sports.

▪ Chemin d'accès

Monsieur GARNIER précise que la situation juridique du chemin d'accès à l'aéroport appartenant à la commune de Saint-Denis de l'Hôtel est en cours de régularisation avec le Département.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 17h00 et précise que la prochaine réunion du comité syndical programmée le 23 mars 2018 se tiendra à l'aéroport et non à l'Hôtel du Département.

Le Président du Syndicat Mixte

Frédéric NERAUD